



# LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2022 à 19h00

Numéro	Objet	Vote
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 juillet 2022	Adopté à l'unanimité
	Nouveaux conseillers municipaux : installation	
2022-114	Modification de la composition des commissions communales : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-115	Modification du tableau des indemnités des élus : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-116	Convention pour l'Opération de Revitalisation de territoire : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-117	Attribution des lots du marché public pour la rénovation de l'Hôtel de Ville : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-118	Attribution des lots du marché public pour l'aménagement de la voirie du Pompailler : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-119	Recours à un emprunt bancaire pour l'acquisition de l'ancienne école St Charles : approbation	Adopté à la majorité, Par 21 voix POUR et 4 abstentions
2022-120	Demande de subvention à l'agence du sport pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-121	Modification du règlement intérieur de la garderie scolaire : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-122	Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire : approbation	Adopté à l'unanimité
	Rapport d'activité 2021 de la CCPR : présentation	
2022-123	Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif : approbation	Adopté à la majorité, Par 24 voix POUR et 1 abstention
2022-124	Incorporation dans le patrimoine communal des parcelles D0123 et D0132, considérées comme biens sans maître : approbation	Adopté à l'unanimité
2022-125	Modification du tableau des effectifs : approbation	Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 16 septembre 2022 a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site de la Ville le pour une durée minimum de deux mois.

Michel DÉVRIEUX  
Le Maire

  


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 21**

**VOTANTS : 24**

**PRESENTS (21) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUMET*)

**ABSTENTS (3) :** M. Jean-François CHANAL  
M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*  
**OBJET : 2022-114**

**MODIFICATION DE  
LA COMPOSITION  
DES COMMISSIONS  
COMMUNALES  
-  
APPROBATION**

Monsieur le Maire explique que, faisant suite à la démission de François VORON et de Jean-Yves PUTET, puis celles de Philippe CHETELAT et de Sébastien OLLIER, il convient de procéder à l'intégration de Franceline COMAS, de John ROBINSON, Jean-Pierre BOUJOT et de Mme Marie-Odile DALUD dans les commissions communales.

Considérant la délibération 2022-008 en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, approuvant la création des 8 commissions communales,

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'intégration de Marie-Odile DALUD, Franceline COMAS et Gisèle FOUREL en tant que membres de la commission communale Education Sport et Jeunesse.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'intégration de John ROBINSON et Jean-Pierre BOUJOT en tant que membres des commissions communales Revitalisation du territoire et Patrimoine.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'intégration de Jean-Pierre BOUJOT en tant que membre de la commission communale Transition Ecologique.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Elit** Marie-Odile DALUD, Franceline COMAS et Gisèle FOUREL en tant que membres de la commission communale Education Sport et Jeunesse ;
- **Elit** John ROBINSON et Jean-Pierre BOUJOT en tant que membres des commissions communales Revitalisation du territoire et Patrimoine ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

- Elit Jean-Pierre BOUJOT en tant que membre de la commission communale Transition Ecologique ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022  
Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PELUSSIN' at the top and '(aire)' at the bottom, with a central emblem featuring a building and a tree.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 21**

**VOTANTS : 24**

**PRESENTS (21) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET*)

**ABSTENTS (3) :** M. Jean-François CHANAL  
M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*

**OBJET : 2022-115**

**INDEMNITÉS DES  
ÉLUS  
-  
MODIFICATION**

Monsieur le Maire rappelle que le mandat d'élu local est par principe gratuit, mais que la loi prévoit l'indemnisation de l'exercice effectif de certaines fonctions afin de compenser les sujétions spéciales qu'elles comportent.

Exception faite du Maire qui perçoit de droit une indemnité au titre de sa fonction, les autres élus municipaux doivent justifier de l'exercice effectif d'une fonction / délégation pour pouvoir être indemnisés (sauf les conseillers municipaux sans délégation).

C'est l'assemblée délibérante qui détermine le montant des indemnités, dans des limites fixées par les textes, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, et par strate démographique. Aussi, pour la commune de Pélussin, l'enveloppe est basée sur la strate de 3 500 à 9 999 habitants avec le Maire (2 214.04 € / mois au maximum) et 6 adjoints (5 313.70 € / mois). Les indemnités peuvent être majorées de 15% au titre de Commune chef-lieu de canton. L'attribution d'indemnité aux conseillers simples ou délégués doit donc se faire dans la limite des indemnités maximales versées aux Maire et adjoints.

Le Conseil a organisé une démarche par consentement pour mettre en place une indemnisation juste et partagée par tous les élus.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints,

**Considérant** que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints,

**Considérant** la revalorisation du point d'indice effective au 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**Considérant** l'avis du cercle de coordination en date du 6 septembre 2022,

**Considérant** l'intégration de Franceline COMAS, de John ROBINSON, Jean-Pierre BOUJOT et de Marie-Odile DALUD au Conseil municipal,

**Considérant** que la commune de PELUSSIN compte 3868 habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

**Considérant** la demande de Monsieur Le Maire d'avoir une indemnité inférieure à celle fixée par l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'application de la majoration de 15% liée à la Commune Chef-lieu de canton et d'approuver l'attribution individuelle des indemnités aux élus selon le tableau joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la répartition des indemnités des élus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 telle que le tableau joint à la présente délibération ;
- **Approuve** l'application du taux de majoration de 15% au titre de commune chef-lieu de canton ;
- **Abroge** la délibération n°2022-085 du 13 mai 2022 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 relative aux indemnités des élus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 21**

**VOTANTS : 24**

**PRESENTS (21) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET*)

**ABSTENTS (3) :** M. Jean-François CHANAL  
M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*  
**OBJET : 2022-116**

**CONVENTION POUR  
L'OPERATION DE  
REVITALISATION DE  
TERRITOIRE  
-  
APPROBATION**

Lisa FAVRE-BAC, adjoint en charge de la transition écologique, explique que, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la convention passée entre la CCPR, l'Etat et la Commune, en date du 24 mars 2021, prévoit la signature d'une convention pour l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) entre ces partenaires pour poursuivre la démarche amorcée. Comme suite au planning défini par l'Etat, la commune et la CCPR délibèrent en septembre pour signer officiellement la convention avec l'Etat en octobre. Suite à l'état des lieux de la commune réalisé par les synthèses des différentes études à disposition et du travail de recueil de données par les services, il a été décidé de mettre en place une réflexion sur quatre axes de revitalisation du centre-bourg : logement, commerce, mobilité et patrimoine.

Le projet de convention ainsi que les fiches actions associées ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat en conseil municipal dans sa séance du 8 juillet, avant remise à l'Etat pour avis. Considérant l'avis favorable de la commission revitalisation du territoire en date du 31 août 2022, Considérant que des avenants interviendront pour compléter la convention jusqu'à son terme prévu en 2026.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention pour l'Opération de Revitalisation de Territoire, tel que le document joint à la présente convocation.

*Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- o **Approuve** la convention pour l'Opération de Revitalisation de Territoire.
- o **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.**

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUMET*)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*

**OBJET : 2022-117**

ATTRIBUTION DES  
LOTS DU MARCHÉ  
PUBLIC POUR LA  
RENOVATION DE  
L'HOTEL DE VILLE  
  
-  
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, rappelle que, dans le cadre de la rénovation de l'hôtel de ville et conformément aux règles de la Commande Publique, la commune de Pélussin est soumise à la libre concurrence en vertu d'un cahier des charges qu'elle a établi. Une procédure de consultation des entreprises a donc été engagée par publication de l'annonce le 1<sup>er</sup> février 2022 et dépôt des offres avant le 21 février 2022.

La consultation comprenait 8 lots :

Lot	Désignation
1	Gros œuvre
2	Charpente couverture
3	Menuiseries extérieures
4	Menuiseries intérieures
5	Plâtrerie - peinture - faux plafonds
6	Carrelage faïence
7	Electricité
8	Plomberie – Sanitaires - Ventilation

Après présentation des rapports d'analyse des offres proposés par la commission d'appel d'offres ad hoc, le Conseil Municipal est invité à retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Gros œuvre	RIVORY SA	18 300,70 €
2	Charpente couverture	non concerné	
3	Menuiseries extérieures	DELORME BATTANDIER	12 427,00 €
4	Menuiseries intérieures	MENUISERIE RIVORY	20 478 € ( <i>offre de base : 16 243,00 € HT + plus-value demandée suite à modifications : 4235 € HT</i> )

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022  
Publication : 23/09/2022

5	Plâtrerie - peinture - faux plafonds	PETRUS	60 859,05 €
6	Carrelage faïence	BOUDOL	12 031,36 €
7	Electricité	POUGHON CHARVOLIN	30 700,00 €
8	Plomberie – Sanitaires - Ventilation	CHAMPAILLER	43 763,40 €

*Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Retient** les prestataires tel que défini ci-dessus ;
- **Approuve** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUMET*)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*  
**OBJET : 2022-118**

**ATTRIBUTION DES  
LOTS DU MARCHÉ  
PUBLIC POUR  
L'AMÉNAGEMENT DE  
LA VOIRIE DU  
POMPAILLER**

Agnès VORON, conseillère municipale déléguée à la mobilité, rappelle que, dans le cadre de l'aménagement de la voirie du Pompailler et conformément aux règles de la Commande Publique, la commune de Pélussin est soumise à la libre concurrence en vertu d'un cahier des charges qu'elle a établi. Une procédure de consultation des entreprises a donc été engagée par publication de l'annonce le 24 juin 2022 et dépôt des offres avant le 15 juillet 2022.

La consultation comprenait 2 lots :

Lot	Désignation
1	Voirie
2	Béton

Après présentation des rapports d'analyse des offres proposés par la commission d'appel d'offre ad hoc, le Conseil Municipal est invité à retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Voirie	GROUPEMENT BUFFIN/RATP	192 809,00 €
2	Béton	MIGMA	57 985,00 €

*Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- o **Retient** les prestataires tels que défini ci-dessus ;
- o **Approuve** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- o **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET*)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*

**OBJET : 2022-119**

**EMPRUNT POUR  
L'ACQUISITION DE  
L'ANCIENNE ECOLE  
SAINT CHARLES**

**APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué aux finances, rappelle que, conformément à la convention de veille et stratégie foncière approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin, la commune envisage d'acquérir le tènement de l'ancienne école Saint Charles en prenant en compte les conditions financières proposées par les établissements bancaires.

Considérant l'offre de prêt proposée par le Crédit Agricole pour un emprunt de 700 000€ à taux fixe sur 20 ans,

Considérant que le déblocage des fonds pourra être réalisé en une ou plusieurs fois et ce dans un délai de 15 mois à compter de la date de signature de l'offre de prêt. En cas de déblocage partiel, le remboursement (intérêt et capital) se fait uniquement sur le capital débloqué.

Considérant l'avis de la Commission finances en date du 14 septembre 2022,

Il est proposé de recourir à un contrat de prêt selon l'offre du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

**Durée du contrat de prêt :** 20 ans

**Objet du contrat de prêt :** Acquisition de l'ancienne école St Charles

**Montant :** 700 000 €

**Nombre d'échéances :** 80 échéances de 11 688.92 €

**Taux d'intérêt :** 3.02 %

**Commission d'engagement :** 0.10% du montant du financement,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de prêt d'un montant de 700 000€ à taux fixe sur 20 ans au Crédit Agricole selon les éléments détaillés ci-dessus pour financer l'acquisition de l'ancienne école St Charles.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 21 voix POUR et 4 abstentions,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

- **Approuve** la demande de prêt au Crédit Agricole d'un montant de 700 000€ à taux fixe sur 20 ans pour financer l'acquisition de l'ancienne école St Charles.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUMET*)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierrick EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*

**OBJET : 2022-120**

RENOVATION  
ENERGETIQUE DU  
GYMNASE :  
DEMANDE DE  
SUBVENTION A  
L'AGENCE DU SPORT  
-  
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la Revitalisation du Territoire, rappelle que la commune de Pélussin souhaite engager des travaux de rénovation sur son gymnase.

Pour financer ces travaux, il est proposé de solliciter l'agence nationale du sport au titre du programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants.

Considérant le diagnostic énergétique établi par le SAGE,

Considérant l'avis de la commission Transition Ecologique en date du 5 septembre 2022,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de subvention à l'agence nationale du sport au titre du programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase.

*Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** la demande de subvention à l'agence nationale du sport au titre du programme d'intervention en faveur de la rénovation énergétique et de la modernisation des équipements sportifs structurants pour les travaux de rénovation énergétique du gymnase ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUMET*)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*  
**OBJET : 2022-121**

**MODIFICATION DE  
RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DE LA  
GARDERIE SCOLAIRE  
-  
APPROBATION**

Martine JAROUSSE, adjointe en charge des affaires scolaires, explique que le précédent règlement intérieur de la garderie scolaire a été mis en application à la rentrée de septembre 2017. Or, certains éléments, et notamment les tarifs de la prestation, ont été modifiés. Il convient donc de modifier le règlement intérieur de la garderie pour une mise en application dès la rentrée de septembre 2022.

Vu l'avis favorable de la commission éducation, sport et jeunesse en date du 27 juin 2022.

Le Conseil municipal est invité à approuver le règlement intérieur modifié de la garderie scolaire tel que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- o **Approuve** le règlement intérieur modifié de la garderie scolaire.
- o **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET*)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*  
**OBJET : 2022-122**

**MODIFICATION DE  
RÈGLEMENT  
INTÉRIEUR DE LA  
CANTINE SCOLAIRE  
-  
APPROBATION**

Martine JAROUSSE, adjointe en charge des affaires scolaires, explique que compte tenu de la volonté d'accepter les enfants à la cantine scolaire, dès lors qu'ils sont accueillis à l'école, soit avant 3 ans, le règlement intérieur de la cantine scolaire, approuvé le juillet 2015 (dans le cadre de la mise en place du portail Famille) fait l'objet d'une proposition de modification.

Vu l'avis favorable de la commission éducation, sport et jeunesse en date du 27 juin 2022.

Le Conseil municipal est invité à approuver le règlement intérieur modifié de la cantine scolaire tel que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le règlement intérieur modifié de la cantine scolaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)  
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)  
M. John ROBINSON (*a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET*)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierric EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*  
**OBJET : 2022-123**

**RAPPORT SUR LE  
PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE  
ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF 2021  
-  
APPROBATION**

Marie BONNEVIALLE, adjointe en charge de la transition écologique, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif pour l'exercice 2021. Ce service relève de la compétence de la Communes de Pélussin et concerne l'ensemble de son territoire.

Considérant l'avis favorable de la commission Transition Ecologique en date du 5 septembre 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le RPQS assainissement collectif de l'exercice 2021, tel que le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,  
Par 24 voix POUR et 1 abstention,*

- **Approuve** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif 2021.
- **Dit que ce rapport** sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la Mairie.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022  
Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27**

**PRESENTS : 22**

**VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)

Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)

M. John ROBINSON (a donné pouvoir à Alain TOULOUMET)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierrick EXERTIER

Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

\*\*\*\*\*

**OBJET : 2022-124**

**INCORPORATION DANS  
LE PATRIMOINE  
COMMUNALE DES  
PARCELLES D0123 ET  
D0132 CONSIDEREES  
COMME BIENS SANS  
MAITRE  
  
APPROBATION**

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, explique qu'au printemps 2022, la commune a été sollicitée afin de rechercher le propriétaire des parcelles D 123 (3905 m<sup>2</sup>) et D 132 (90m<sup>2</sup>) situées au lieu-dit le Priel. En effet, les propriétaires voisins en revendiquent la propriété suite à un ancien échange de parcelle dont il n'a pu être trouvé aucune trace.

Il informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les parcelles D 123 et D 132 n'ont pas subi de mutation au cadastre depuis plus de 30 ans,

Il expose que la dernière propriétaire connue est née il y a plus de 100 ans.

Il expose que la commune a vérifié les données à partir du cadastre en ligne.

Il indique qu'une enquête familiale et de voisinage a été faite, sans succès ; ce bien faisant donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et L.1123-2,

Vu le code civil, et notamment son article 713,

Considérant l'avis de la commission Patrimoine en date du 13 septembre 2022,

Le Conseil Municipal est invité à exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives concernant les « biens sans maître » et d'incorporer les parcelles D0123 et D0132 au patrimoine communal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

*Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Décide** d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'incorporer les parcelles D0123 et D0132 au patrimoine communal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022  
Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de Pélussin**

**Nombre de Membres**

*Le seize septembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, rue de la Maladière, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.*

**EN EXERCICE : 27  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 25**

**PRESENTS (22) :** M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme Gisèle FOUREL, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, Jean-Pierre BOUJOT et Marie-Odile DALUD

**EXCUSÉS (3) :** M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)  
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)  
M. John ROBINSON (a donné pouvoir à Alain TOULOUOMET)

**ABSTENTS (2) :** M. Pierrick EXERTIER  
Mme Véronique LARDY-SALEL

**Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :** Jean DUBOUIS

**Convocation :** 9 septembre 2022

**OBJET : 2022-125**

**MODIFICATION DU  
TABLEAU DES  
EFFECTIFS  
-  
APPROBATION**

Agnès VORON, conseillère municipale déléguée à la commission du personnel, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 7 avril 2022,

Vu la saisine du Comité Technique Intercommunal du Centre de Gestion de la Loire,

Vu les débats en Commission générale du 7 décembre 2021,

Vu la délibération n°2022-074 du 12 avril 2022 modifiée relative au tableau des emplois de la commune,

Considérant que l'évolution des responsabilités et d'encadrement du personnel de l'emploi de responsable du service école/entretien ne correspond plus au cadre d'emploi des adjoints techniques, Le Conseil Municipal est donc invité à approuver les modifications du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, tel que le document joint à la présente délibération comme suit :

- suppression d'un poste de responsable du service école/entretien à temps complet ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques,
- création d'un poste de responsable du service école/entretien à temps complet ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à compter du 1er octobre 2022 conformément au tableau des effectifs annexé à la présente délibération.
- **Approuve** l'inscription au budget les crédits correspondants.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.  
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 22 septembre 2022

Le Maire,  
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20220916-2022-125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2022

Publication : 23/09/2022

